



**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
INITIATIVE
MADAGASCAR**

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean
Lot VF 60, Mahamasina Road
Antananarivo 101 - MADAGASCAR



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien
Tel (+261 0) 326034361/349661564

**OBSERVATOIRE INDEPENDANT DES DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS DE MADAGASCAR**

DÉCLARATION CONJOINTE

9 MAI 2022

Index: AFR 35/5574/2022

Madagascar : Les autorités doivent annuler le verdict condamnant le lanceur d'alerte et enseignant Jeannot Randriamanana

Les autorités malgaches doivent immédiatement et sans condition libérer le défenseur des droits humains et enseignant dans une école publique, Jeannot Randriamanana, annuler sa condamnation lui et abandonner toutes les charges qui pèsent sur lui. En effet, il a été arrêté au seul motif qu'il a exercé sans violence son droit à la liberté d'expression en dénonçant sur les réseaux sociaux, au mois de février, la mauvaise gestion présumée et le détournement par les autorités publiques de l'aide humanitaire destinée aux populations touchées par les cyclones Batsirai et Emnati, dans le district de Nosy Varika.

[Les cyclones Batsirai et Emnati](#) ont frappé Madagascar les 5 et 23 février respectivement. Ils ont entraîné des pertes humaines et matérielles dans les districts de Nosy Varika et Mananjary, ce qui a poussé les autorités à lancer un appel à l'aide humanitaire internationale. Fin février 2022, Jeannot Randriamanana a commencé à dénoncer sur les réseaux sociaux la mauvaise gestion présumée et le détournement par les autorités publiques de l'aide humanitaire destinée aux populations touchées par les deux cyclones.

Le 2 mars, le procureur général a présenté les charges pesant sur Jeannot Randriamanana : diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires. Il a également été accusé d'usurpation d'identité, d'utilisation frauduleuse de la fonction de journaliste, uniquement pour avoir relayé des informations sur ses comptes de réseaux sociaux, car il n'a jamais revendiqué être journaliste. Jeannot a été arrêté le même jour et, depuis, il est détenu à la Maison Centrale de Mananjary.

Le 17 mars, le tribunal pénal de Mananjary a condamné Jeannot Randriamanana à deux ans d'emprisonnement pour « diffamation et humiliation de membres du Parlement et de fonctionnaires » (en vertu de l'article 20 de la Loi 2014-006) et usurpation d'identité (article 258 du Code pénal).

Le 21 mars, les avocats de Jeannot Randriamanana ont fait appel de sa condamnation. La cour d'appel de Fianarantsoa statuera sur ce recours le 10 mai 2022.



**TRANSPARENCY
INTERNATIONAL
INITIATIVE
MADAGASCAR**

RSCDA-IO
Research and Support Center for
Development Alternatives - Indian Ocean
Lot VF 60, Mahamasina Road
Antananarivo 101 - MADAGASCAR



CRAAD-OI
Centre de Recherches et d'Appui pour les
Alternatives de Développement - Océan Indien
Tel (+261 0) 326034361/349661564

**OBSERVATOIRE INDEPENDANT DES DROITS ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS DE MADAGASCAR**

Complément d'information

Âgé de 38 ans, Jeannot Randriamanana est enseignant dans un établissement public secondaire. Il vit et travaille à Mananjary, dans la région de Vatovavy, dans le centre-est de Madagascar. Il a quatre enfants âgés de 18, 14, neuf et quatre ans. En plus de son métier d'enseignant, il appuie le travail d'une branche locale de l'ONG Observatoire indépendant des droits économiques, sociaux et culturels à Madagascar (OIDESCM) qui est coordonnée par le Centre de recherches et d'appui pour les alternatives de développement – Océan Indien (CRAAD-OI). Il est passionné par les droits humains, principalement par le droit à l'information et la bonne gouvernance. Il a publié sur les réseaux sociaux des informations sur la piètre situation des infrastructures scolaires dans le district de Nosy Varika. En décembre 2021, il a révélé qu'il avait été pris pour cible de manœuvres de harcèlement et d'intimidation, parce qu'il avait dénoncé des cas de corruption sur ses comptes de réseaux sociaux.

L'acharnement judiciaire contre Jeannot s'inscrit dans une campagne de harcèlement des militant-e-s et de répression de la liberté d'expression et du droit à la liberté d'information à Madagascar. Ces dernières années, les autorités malgaches ont durci la répression contre les lanceurs d'alerte et les voix dissidentes. On peut citer les cas de Ravo Ramasomanana, Raleva, Thomas Razafindremaka, Jean-Louis Bérard et Clovis Razafimalala, qui, bien qu'ils aient contribué à révéler et à dénoncer de graves cas de corruption présumée et de violations des droits humains, ont fait l'objet de poursuites judiciaires. De nombreuses personnes à Madagascar, lanceurs d'alertes potentiels dans leurs domaines respectifs, risquent un traitement injuste du simple fait d'exercer leurs droits humains. Aucun pays qui aspire à la transparence, à l'obligation de rendre des comptes et au respect des droits humains et de l'état de droit ne peut se passer d'un système de dénonciation.

C'est pourquoi, les organisations de défense des droits humains continuent à demander aux autorités malgaches de :

- Remettre immédiatement en liberté et sans condition Jeannot Randriamanana, d'annuler le verdict qui le condamne et d'abandonner toutes les charges qui pèsent contre lui car il est détenu uniquement pour avoir exercé sans violence ses droits à la liberté d'expression et son droit à la liberté d'information
- Veiller à ce que les défenseur-e-s des droits humains (DDH) et les lanceurs d'alerte malgaches ne soient pas détenus sous de fausses accusations pour avoir révélé et dénoncé des cas de corruption, et accélérer le processus d'adoption du projet de la loi sur la protection des défenseur-e-s et militant-e-s des droits humains, y compris les lanceurs d'alerte. L'adoption de ce projet de loi serait le signe d'un réel attachement aux droits humains et à l'état de droit et d'une volonté claire de Madagascar d'instaurer une véritable protection juridique en faveur de celles et ceux qui, par leurs alertes, permettent au pays d'accentuer son combat contre la corruption.
- Prendre les mesures nécessaires pour mettre fin à l'intimidation, au harcèlement et aux attaques contre les lanceurs d'alerte, les défenseur-e-s et militant-e-s des droits humains et reconnaître que le droit à la liberté d'expression des lanceurs d'alerte implique le droit d'exposer et de dénoncer les cas de corruption, de fournir des preuves et d'informer le grand public.



Amnesty International

CRAAD-OI / Observatoire indépendant des droits économiques, sociaux et culturels de Madagascar (OIDESCM)

Transparency International - Initiative Madagascar (TI-MG)